
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. La demande de dérogation mineure décrite ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53* et ses amendements sera étudiée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 19 mars 2024, à 19 heures, se tenant à la salle de la place Lagny, au 2, rue Saint-Louis, Sainte-Agathe-des-Monts :

	Numéro	Immeuble visé	Zones	Nature et effets de la demande
1.	2024-0018	Lot 5 581 412 du cadastre du Québec 74-76, rue Saint-Antoine	Hc-221	<ul style="list-style-type: none">• Un lot d'une superficie de 471,5 mètres carrés au lieu d'une superficie minimale de 500 mètres carrés;• La création d'un lot d'une largeur de 15.54 mètres au lieu d'une largeur minimale de 20 mètres.

2. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, l'heure et l'endroit fixés pour la séance du conseil.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 23 février 2024.

Anny Després, greffière adjointe